Image not found or type unknown

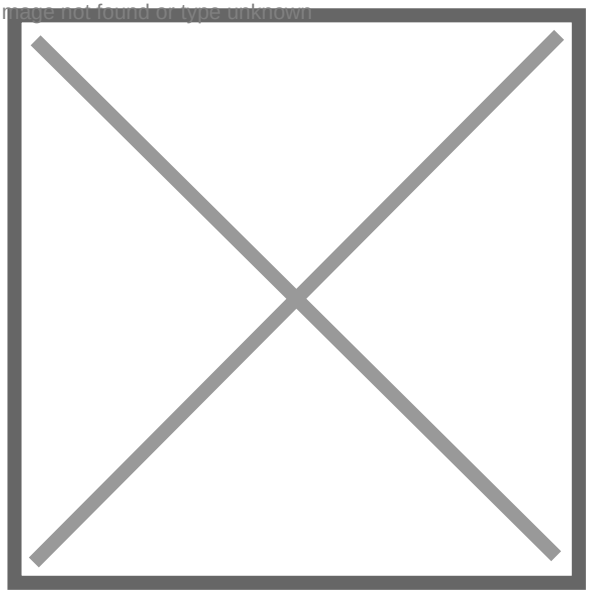

# Assurance deces en cas de mort naturelle

Par **MORGANE**, le **31/03/2011** à **17:32**

Bonjour,
Voici mon problème, j'essaierai d'être brève; ma maman est décédée il y a 6 mois et elle avait souscrit une assurance décès. Jusque-là tout va bien sauf qu'elle n'est pas décédée de mort naturelle comme précisé sur le "certificat de décès" mais accidentelle car suite à une intervention chirurgicale.
Donc, je sais que l'assureur est dans son droit par rapport au contrat d'assurance qui stipule bien que l'argent n'est versé qu'en cas de "mort naturelle".
**Ai-je un recours pour leur prouvé que c'était une mort accidentelle et non naturelle(un document signé du chirurgien par exemple?...)?**

Par **corima**, le **31/03/2011** à **18:08**

Bonsoir, je ne comprends pas bien votre question.

Vous dites que sur le certificat de deces, il est marqué "mort naturelle"

Et que l'assurance ne paie que s'il y a "mort naturelle"

Donc pourquoi voudriez vous que le medecin vous fasse un certificat comme quoi votre mere est decedee accidentellement ?

Par **MORGANE**, le **31/03/2011** à **19:46**

Tout d'abord merci, Corima d'avoir répondu si vite.
En effet, il y a une erreur de ma part. L'assurance **ne paie pas si** la cause du décès est "naturelle", nous voulons prouvez que c'est une mort accidentelle( d'aprés les mèdecins c'est le cas)à contrario du certificat de décès ou il y a eu erreur.
Voilà j'espère avoir été plus claire cette fois!!! Merci!

Par **Marion2**, le **31/03/2011** à **19:49**

Qui a rédigé le certificat de décès ?
et surtout avez-vous présenté le certificat de décès à l'assurance où il est mentionné que votre maman est décédée de mort naturelle ?

Par **corima**, le **31/03/2011** à **23:54**

Si les medecins admettent que c'est une mort accidentelle, vous pourriez aussi voir à vous retourner contre l'hopital responsable de son deces !

Et demandez à ce que le certificat de deces soit rectifié, trop facile de ne laisser aucune trace d'une erreur en notant que la mort est naturelle.

Par **Marion2**, le **01/04/2011** à **09:24**

Le problème, c'est si le certificat de décès a déjà été transmis à l'assurance...

Par **MORGANE**, le **06/04/2011** à **11:23**

En effet, c'est le cas; le certificat de décès à été transmis à l'assurance.

Par **corima**, le **06/04/2011** à **13:02**

Voyez avec l'hopital s'ils peuvent vous faire une attestation pour l'assurance relatant les conditions reelles du deces

Par **daudie**, le **09/12/2019** à **02:13**

bonsoir juste une petite question mon mari est tomber dans les toilettes les pompiers sont intervenu pour le réanimer mais le constat par le samu qui est arriver une heure apres mort

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

naturelle alors qu'il c'est cogner la tete sur le mur comment faire dans se cas

Par **amajuris**, le **09/12/2019** à **11:09**

bonjour,

il est possible que le choc à la tête soit postérieur au décès de votre mari, que le choc soit une conséquence de la chute dans les toilettes, elle-même conséquence du décès suite à un malaise.

seul une autopsie peut déterminer les raisons du décès.

vous pouvez la demander mais j'ignore la procédure.

salutations

Par **daudie**, le **09/12/2019** à **18:24**

merci de votre réponse mais mon mari est déja incinérer ont ne peux pas aller contre les lois ils font bien se qu'ils veulent surtout le samu qui est arriver une heure aprés dans quel siecle vie t'ont

Par **amajuris**, le **09/12/2019** à **19:01**

pourquoi avoir fait incinérer votre mari, si vous n'étiez pas d'accord avec les causes du décès ?

c'est bien vous qui avez pris la décision d'incinérer votre défunt mari et non le samu ?

dans ces conditions, je ne vois pas à quel titre vous mettez en cause le samu, les lois.....

votre mari souffrait -il d'une maladie qui pourrait expliquer sa chute dans les toilettes ?

Par **daudie**, le **09/12/2019** à **19:07**

direct ont vous prend le corps ont vous orientent vers les pompes funebres vous n'avez rien a dire et vous croyez que dans ses moments la ont se posent la question je vais quitter le site car tout cela me dépasse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **daudie**, le **09/12/2019** à **19:16**

incinerer car je ne pouvais pas le garder au congélateur ont ne m'a pas laisser le choix sur ceux bonsoir

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés